

Choléra au Bénin

Déjà 261 cas enregistrés • Les recommandations de la LDCB aux populations

er mardi 19 août 2008, le nombre de cas de choléra élevait à 261 y compris les cas premiers cas qui ont servi de base de découverte de l'épidémie au Bénin et surtout à Cotonou. L'espoir est permis, mais tout dépendra de la bonne volonté des autorités.

— Par Désiré GBODOUGBE

21 hommes et 140 femmes, soit 261 cas de choléra ont passé ces trois dernières semaines au moins, un séjour minimum de 24 h au Centre de santé d'Ayélawadjé à Cotonou. Parmi ces cas de choléra, on trouve des enfants de 0 à 10 ans. Or, si le cas n'est pas grave, c'est-à-dire que l'infecté a vite accédé à un centre de santé, le séjour est de 24 h. Mais lorsque le patient a perdu beaucoup d'eau avant d'être admis à l'hôpital, le séjour varie de 3 à 4 jours. Jusqu'à présent, aucun cas de décès n'est encore enregistré. Ce qui donne de l'espoir aux médecins qui ont à pied d'œuvre nuit et jour, portant aux malades des soins appropriés.

Malgré le fait que le malade de choléra perd généralement beaucoup d'eau, l'essentiel des soins se résume à un usage au maximum de solutés et d'antibiotiques.

L'affluence sans cesse des malades pourrait entraîner l'ouverture d'autres sites d'accueil. Heureusement que l'ex-résidence du chef de district a été retenue pour la gestion des nouveaux cas de choléra.

Bien que plusieurs structures viennent au secours de ce centre de santé, les besoins se font toujours sentir. Le nombre de cas ne cessant d'augmenter, le centre souffre de l'insuffisance en lits, en eau de javel, en savon liquide, en désinfectants, des gangs et bien d'autres. Parmi les structures ayant volé à son secours, on peut citer : le ministère de la Santé, la direction départementale de la Santé de l'Atlantique-Littoral, le PSI, l'UNICEF et l'OMS sont à pied d'œuvre pour apporter leur assistance aux malades du choléra a souligné Gilberte Apovo Gbédolo, infirmière Major du centre de santé d'Ayélawadjé.

Au total, l'espoir est permis surtout que tous les cas admis au centre de santé ont trouvé de l'amélioration. Alors, le seul conseil en cas de diarrhée est de se rendre au centre de santé pour y recevoir des soins certains. L'hygiène étant le mode de prévention, chaque citoyen doit pouvoir rendre propre son milieu



Photo : Jean ADAMIDE
L'infirmière Major du Centre de santé d'Ayélawadjé, Gilberte Apovo Gbédolo

de vie. Par ailleurs les autorités ayant à charge la santé, ainsi que les bonnes volontés doivent pouvoir répondre promptement sans remettre à demain leur assistance très attendues.

A travers un communiqué de presse, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin s'est prononcée sur l'épidémie de Choléra qui sévit, depuis quelques semaines à Cotonou. Elle invite les populations à l'observation stricte des règles d'hygiène alimentaires et environnementales.

— Par Lucrèce DEGLA (Stagiaire)

Actuellement, on dénombre plus de 140 malades du choléra dans plusieurs arrondissements de Cotonou. Face à l'ampleur de cette épidémie, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) a fait des recommandations aux consommateurs. Elle les invite à se laver les mains à l'eau et au savon avant et après les repas, à veiller à l'hygiène avant, pendant et après les travaux de cuisine, à nettoyer à l'eau et au savon, tout ce qui est

en contact avec les aliments. De même, recommande-t-elle aux populations de consommer des aliments bien cuits, sains et toujours chauds, de laver à l'eau propre les fruits et les légumes avant la consommation, d'éviter de conserver trop longtemps des aliments même dans le réfrigérateur. Enfin, de ne pas servir des repas directement avec les mains, de porter un tablier et se couvrir les cheveux et surtout de conserver les aliments dans une caisse vitrée ou grillagée. Par ailleurs, la LDCB demande aux autorités du ministère de la Santé publique de prendre davantage de mesures afin que, le nombre de malades n'augmente plus. Pour conclure, elle a exhorté les Béninois à suivre les conseils prodigués par les agents de santé car le développement de notre pays, dépend de leur santé.

Le diabète insulino-dépendant

■ Traitement

L'insuline est aujourd'hui fabriquée industriellement par synthèse biologique. Elle ne peut être administrée que par injections, mais les aiguilles actuelles sont peu douloureuses. A l'école, les enfants peuvent utiliser des systèmes pratiques de type stylo-injecteurs.

L'enfant diabétique règle sa glycémie par des injections d'insuline pratiquées 2 à 3 fois par jour. L'équilibre de la glycémie est surveillé par des analyses de sang (goutte prélevée au bout du doigt). La variabilité de la glycémie

rend nécessaire une adaptation quotidienne du traitement, ce qui est contraignant mais permet la même vie sociale, scolaire et sportive que les autres enfants.

Le jeune diabétique est suivi en consultation en centre hospitalier, en règle générale tous les deux mois.

■ Conséquences sur la vie scolaire

Un enfant comme les autres : Rien ne distingue l'enfant diabétique de ses camarades. Ses capacités intellectuelles, physiques ou sportives ne diffèrent pas de celles de la

population de son âge. Son alimentation est la même ; il peut manger à la cantine. Le diabète nécessite un équilibre alimentaire qui devrait être celui de tous les enfants : repas équilibrés, réguliers, évitant les sucreries et les boissons sucrées qui déséquilibrent trop brutalement la glycémie. Les enfants diabétiques ont souvent des connaissances diététiques dont bien des enfants pourraient profiter !

Il peut pratiquer des activités sportives en prévoyant, en cas d'effort prolongé, de diminuer la dose d'insuline et/ou

une collation immédiatement avant ou après l'effort. Il peut participer aux classes vertes moyennant quelques aménagements simples.

■ Quand faire attention ?

Les enseignants amenés à avoir dans leurs classes des enfants diabétiques doivent connaître certains symptômes de déséquilibre glycémique. Les situations à risque de déséquilibre sont celles qui élèvent ou diminuent la glycémie : l'insuffisance ou l'excès d'insuline, les repas sautés ou insuffisants, un effort sportif inattendu.

VENTE AUX ENCHERES

Etude de Maître Silifatou A. ADEDJOUMA, Notaire à COTONOU Sègbèya - Immeuble BOGNAHO carré numéro 278 - 05BP1141 COTONOU
Tél : 21.33.68.15 / 97.77.20.61

- A la criée et Pardevant Maître Silifatou A. ADEDJOUMA, Notaire à COTONOU et en exécution du Jugement Contradictoire N° 020/08-6^{ème} C-CIV du Tribunal de Première Instance de COTONOU en date du 28 février 2008 il sera à la requête de Mesdames Yolande, Delphine, Julie, Jeanette, Norbethe, Martine MIDDAH et Messieurs Urbain, Aurélien, Gaétan, Vincent de Paul, Théophile MIDDAH et des héritiers les feues Euphrasie et Eugénie MIDDAH tous demeurant et domiciliés au carré numéro 17 Missessin-Akpa Cotonou.

Procédé en l'étude du Notaire ci-dessus nommé le **jeudi 04 septembre 2008 à 10 heures** à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Une maison à usage d'habitation sise à COTONOU lieudit MISSESSIN- AKPAKPA carré numéro 17 objet du Titre Foncier numéro 1691 de COTONOU comprenant : Trois bâtiments construits en matériaux définitifs.

MISE À PRIX :

L'adjudication aura lieu aux charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude du Notaire susnommé et au Greffe du Tribunal de COTONOU. La mise à prix est fixée par Expert Immobilier à la somme de **TRENTE UN MILLIONS SIX CENT SOIXANTE NEUF MILLE (31.669.000) FRANCS CFA.**

MODE DES ENCHÈRES :

Les enchères seront portées verbalement.

CONSIGNATION :

Aucune enchère ne sera portée si elle n'est précédée du versement entre les mains de Maître Silifatou A. ADEDJOUMA et trois (03) jours francs avant la date d'adjudication, d'une caution remboursable et déductible de **CINQ MILLIONS (5.000.000) FRANCS CFA.**

Fait et rédigé par Maître Silifatou A. ADEDJOUMA, Notaire,

Le 18 août 2008.